



ARRETE N° 26-2901 du 26 MAI 2026

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

**Monsieur Olivier SILLERE**  
Attaché hors classe territorial  
Directeur Emploi, insertion et logement  
Direction générale adjointe des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur SILLERE, attaché hors classe territorial, Directeur Emploi, insertion et logement à l'effet de signer :

- tous les actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,
  - à l'exception :**
    - des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
      - les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 50 000 € HT,
      - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 50 000 € HT,
    - des actes notariés,
    - des décisions qui engagent les finances du Département au-delà de 50 000 € HT,
    - des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.
  - les comptes rendus d'entretien professionnel des agents relevant de la direction Emploi, insertion et logement.

ARTICLE 2 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur SILLERE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Monsieur Xavier DUPORCHE, attaché territorial, Chef du service Emploi insertion,
  - Madame Anne-Claire MAIRESSE, attaché principal territorial, Chef du service Habitat-logement,
- à l'exception, des comptes rendus d'entretien professionnel.**

ARTICLE 3 Délégation est donnée à Monsieur SILLERE, à l'effet de signer les ampliements et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 4 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur SILLERE, Monsieur DUPORCHE et Madame MAIRESSE, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,  
  
 Dominique LE MÈNER

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le 26 MAI 2026  
et de sa publication ou notification le 26 MAI 2026